

Annexe XII à l'arrêté n° 2023-3789/GNC du 20 décembre 2023
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

Créé par l'arrêté n° AG-2026-DJS-0103 du 28 janvier 2026 - Art. 6

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine		
C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique C.1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique	Epreuve n°1 : Épreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres	Le candidat est capable de: - enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement - réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue
Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade		
C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse. C.2.1 : Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse C.2.2 : Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade C.2.3 : Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux C.2.4 : Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de	Epreuve n° 2 : a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant : - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime b) Ce parcours est suivi d'un entretien	Le candidat est capable de : - Déclencher l'alerte - Exécuter une entrée dans l'eau - Effectuer un plongeon canard - Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes a minima, et le lâcher sur ordre du jury - Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime - Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury - Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime - Extraire la victime de l'eau, seul

<p>rentrer dans la chaîne d'organisation des secours C3</p> <p>Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme</p> <p>C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade</p> <p>C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine</p>		<p>ou à deux, sans matériel</p> <ul style="list-style-type: none">- Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4- Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne- Détailler la mise en application d'un POSS
---	--	--